

23 février 2010

10.324

Question Alain Ribaux**Prison futée**

Dans plusieurs cantons, des prisons ont été converties – avec un certain succès semble-t-il – en hôtels. C'est dire que l'on peut être imaginatif. La configuration de la Tour des prisons s'oppose-t-elle véritablement à toute affectation, quelle qu'elle soit? Restera-t-elle désespérément inutilisée à tout jamais? Y a-t-il d'autres biens immobiliers (patrimoine financier ou administratif) sans affectation utile ni revenus depuis plus de 5 ans?